

parer à réglementer la circulation en temps de guerre et à maintenir l'ordre public. Ce programme incombe à la Gendarmerie royale, qui est également chargée de fournir les conseils d'ordre technique ou général qui s'imposeraient.

Le Bureau des mesures d'urgence, qui relève du Bureau du Conseil privé, coordonnera le travail des autres organismes en ce qui a trait à l'organisation et aux mesures de défense passive, comme il le fait pour les autres mesures intéressant les civils en vue de la préparation de la guerre. Il assumera également les responsabilités du gouvernement fédéral non attribuées à d'autres ministères ou services. A cet égard, ceux qui sont chargés de réaliser certains aspects particuliers du programme devront se maintenir en relations avec les gouvernements provinciaux, mais, d'une façon générale, c'est au Bureau qu'il appartiendra de maintenir la liaison avec l'administration provinciale.

L'organisation de la défense passive au Canada remonte à 1948. Cette année-là, le ministre de la Défense nationale désignait un coordonnateur de la défense passive. En 1951, l'administration de la défense passive est passée au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministre étant responsable des questions relevant du programme de l'État. A compter du premier septembre 1959, le Bureau des mesures d'urgence, du Bureau du Conseil privé, sera l'organisme chargé de coordonner le nouveau plan de survivance au Canada. Il sera secondé par le ministère de la Défense nationale (armée), le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et d'autres organismes du gouvernement nommés à cette fin, qui s'acquitteront de leurs fonctions respectives.

L'organisation de la défense passive du Canada se poursuit à tous les échelons du gouvernement,—fédéral, provincial et municipal,—chaque échelon ayant ses propres attributions. Les provinces constituent des unités homogènes qui sont recoupées en secteurs aux fins de l'aide mutuelle qui est accordée à une région en cas de désastre. A cause de leur situation géographique par rapport aux régions-objectifs, certaines régions ont été désignées "régions d'aide mutuelle ou de réception". Les attributions en matière d'administration et d'organisation de chaque échelon sont les suivantes: gouvernement fédéral: préparation des plans, ligne de conduite générale et aide financière; gouvernements provinciaux: organisation et mise à exécution; municipalités: mise à exécution des plans et de la ligne de conduite adoptés.

Le Bureau central de la défense passive du gouvernement fédéral, situé à Ottawa, comprenait le coordonnateur de la défense passive et son personnel chargé des services suivants: plans et opérations, formation et instruction, santé, bien-être, renseignements, administration et communications. En vertu du nouveau plan de survivance, ces fonctions ont été attribuées aux divers ministères du gouvernement mentionnés ci-dessus. Les comités consultatifs comprenaient le Comité fédéral d'organisation et d'administration de la défense passive, un comité interministériel et un comité consultatif fédéral-provincial composé des ministres des gouvernements fédéral et provinciaux chargés de la défense passive, et nombre d'organismes de l'État chargés de seconder par leurs conseils le coordonnateur à l'échelon fédéral.

En collaboration avec l'Aviation royale du Canada, l'organisation de la défense passive a établi un service national d'alerte en cas d'attaque, qui comprend un système de communication directe, entre les bureaux de l'administration centrale, à Ottawa, et les quartiers généraux de toutes les provinces et les villes-objectifs. De puissantes sirènes, fournies par le gouvernement fédéral, sont installées et mises à l'essai dans les régions-objectifs vulnérables à travers le Canada. Un programme poussé d'accumulation des stocks de fournitures sanitaires se poursuit avec la collaboration du ministère de la Défense nationale et du ministère des Affaires des anciens combattants.

Les cours de formation en défense passive, inaugurés en 1951, n'ont cessé de progresser. Plus de 12,000 Canadiens se sont rendus au Collège canadien pour la défense passive, à Arnprior (Ont.), depuis l'ouverture de cette institution en 1954. Les treize cours de base portent sur des sujets comme la santé, le bien-être, les communications, le transport, les fonctions d'état-major, la simulation des cas de blessés, le sauvetage et la détection des radiations. En outre, des séances de discussions ont été tenues pour des groupes représentant les journalistes, le clergé, les maires, la police, les pompiers, des